



Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

## AVIS PUBLIC

### **Promulgation du règlement # AG-040-2018**

**AVIS** est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite ville, à toutes les personnes intéressées de **l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel** :

*QUE le règlement # AG-040-2018 décrétant une dépense au montant de 1 953 000 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de réfection d'un ponceau et autres travaux de réfection de chaussée sur les chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson a été adopté selon la procédure suivante :*

Avis de motion : 19 février 2018

Présentation du projet de règlement : 19 février 2018

Adoption du règlement : 16 avril 2018

Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 24 mai 2018

**QUE** ce règlement peut être consulté durant les heures régulières du bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Le règlement # AG-040-2018 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

**DONNÉ** à Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 13 juin 2018.

Judith Saint-Louis  
Greffière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX**

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité à la page \_\_ de l'édition du 13 juin 2018 du journal L'Accès le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'hôtel de ville et sur le site Internet municipal à la date précitée.

Judith Saint-Louis